

Rapport n°9 :**Participation au programme Erasmus+ - programme européen d'échanges d'étudiants et d'enseignants**

Rapporteur (s) :	Luc JOHANN – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Yevgenya PASHAYAN-LEROY - Responsable Cellule Internationale
Séance du Conseil d'administration	31 janvier 2019

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Rapport :

Dans le cadre de l'internationalisation de ses formations (Doctorat et Masters UBFC), UBFC souhaite développer des programmes Erasmus qui serviront les objectifs de sa politique internationale. Le programme Erasmus+ vise à soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe et dans le reste du monde.

Au terme de l'appel à candidature européen, UBFC a obtenu la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur accordée par la Commission européenne pour la période 2014-2020. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie européenne et internationale d'UBFC. En effet, l'implication d'UBFC dans le Programme Erasmus+ participera au renforcement de la visibilité et de l'attractivité de notre site universitaire. Grâce à l'obtention de cette charte, UBFC a pour objectif de renforcer la mobilité de ses étudiants, enseignants-chercheurs et personnels, et de coopérer avec d'autres acteurs de l'éducation et de la formation, en Europe et dans le monde.

La signature de la Charte Erasmus+ par UBFC permet la mise en place d'accords de coopération avec des établissements d'enseignement supérieur européens et internationaux signataires de cette même charte. Ce programme, qui prévoit l'échange

d'étudiants issus de ces institutions partenaires, leur offre la possibilité de parfaire leur formation en bénéficiant d'une aide financière à la mobilité.

En intégrant le programme Erasmus+, UBFC propose de :

- développer la mobilité internationale;
- participer à des actions de mobilité ou des actions de nature stratégique (ex: renforcement des capacités, partenariats);

Afin qu'UBFC puisse participer aux différentes actions du programme Erasmus+ au cours de l'année universitaire 2019-2020 il est nécessaire de déposer une demande de financement en février 2019.

Le déploiement des actions Erasmus+ se fera en concertation avec les établissements membres.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre acte du dépôt de cette demande de financement.